

Constitué comme une commission à part entière du Comité National Olympique et Sportif Français, le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA), présidé par Monsieur Francis LUYCE est encore peu connu des structures fédérales. Le CIAA joue un rôle clé dans les problématiques relatives aux Equipements, à la Formation et à l'Ecole de Natation...

Ce numéro aura donc comme mission de vous éclairer sur ses prérogatives.

Bonne Lecture.....

Le département Développement et Vie des Clubs

Dynamique de Service

Les missions de ce département sont aussi diverses que complémentaires mais rejoignent un seul et unique objectif : **développer la découverte et l'initiation de la Natation sous toutes ses formes.**

Les missions du département sont les suivantes :

- L'Ecole de Natation Française (ENF), ciment entre toutes les structures pour l'apprentissage de la natation qui est actuellement en pleine rénovation, par le biais du CIAA (voir en page 2)
- La natation estivale avec :
 - Le suivi des activités des clubs d'été dont les activités durent de mai à septembre,
 - L'opération Nager Grandeur Nature (NGN), qui permet de découvrir la natation en milieu naturel (mer, lac, rivière)
- Le développement des activités d'éveil (0-6ans). Ce département avec celui de la Formation a entamé un travail de réflexion à ce sujet (voir FFN Direct n°1)

Mais également :

- La prévention des noyades
- Le suivi des activités du Conseil Interfédéral des Sports Nautiques

Pour plus d'informations sur ces problématiques, contactez Vincent HAMELIN au 01 40 31 40 27 ou vincent.hamelin@ffnatation.fr.

La question du mois

4 questions à propos de la Convention Collective Nationale du Sport

Afin d'informer au mieux les structures FFN sur la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS), FFN Direct vous propose un petit « Questions/Réponses » pour vous éclairer.

Qui doit appliquer la CCNS ?

La CCNS est applicable par l'ensemble des employeurs de la Branche Sport (entreprises, associations...) (art. 1.1 de la CCNS)

La CCNS est-elle obligatoire ?

Oui. L'application de la CCNS n'est pas optionnelle, elle s'impose à l'ensemble des employeurs de la Branche professionnelle.

Par conséquent, toutes les structures FFN doivent obligatoirement l'appliquer puisqu'elles appartiennent à cette Branche.

Depuis quand la CCNS est applicable ?

Depuis, le 25 novembre 2006, date de la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel de la République.

Est-elle applicable dans son ensemble ?

Non. L'arrêté d'extension a exclu certaines dispositions et a émis des réserves sur d'autres.

Il a notamment exclu, pour l'instant, l'ensemble des dispositions relatives à la modulation du temps de travail (art. 5.2 de la CCNS).

Plus d'informations dans la partie « Club- Employeur » du CFR sur www.ffnatation.fr où vous pouvez notamment télécharger la CCNS étendue et l'arrêté d'extension.

Historique

Sous l'égide du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) fut officiellement créé le 25 mai 2005 dans le but de promouvoir et développer les activités aquatiques.

Sa première Assemblée Plénière s'est tenue le 18 avril 2006. Il regroupe des Fédérations appartenant au collège des Fédérations du CNOSF et des groupements affinitaires qui travaillent ensemble sur des problématiques communes.

Le CIAA aura également une déclinaison régionale.

Les axes de travail du CIAA

L'ensemble des membres du CIAA se rencontraient déjà depuis 2001 sur des problématiques communes que le CIAA a entériné, il existe 3 groupes de travail à ce jour :

- **Equipement** : favoriser l'accès aux équipements sportifs et lutter contre la perte des créneaux horaires du mouvement associatif.
- **Formation** : professionnaliser le mouvement associatif en créant un Certificat de Qualification Professionnelle commun.
- **Ecole de Natation** : organiser une natation interfédérale au service de la construction du nageur et de l'animation des clubs. (création notamment du « sauv'nage » et du « passeport de l'eau ». (voir ci-après))

Les Fédérations et Groupements Associés composants les groupes de travail du CIAA

- La Fédération des Clubs Sportifs Artistique de la Défense (FCSAD)
- La Fédération Française d'Etudes et Sports Sous-Marins (FFESSM)
- La Fédération Française Handisport (FFH)
- La Fédération Française de Natation (FFN)
- La Fédération Française de Pentathlon Moderne (FFPM)
- La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS)
- La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)
- La Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU)
- La Fédération Française de Triathlon (FFTri)
- La Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport (FNMNS)
- La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)
- La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)
- La Fédération Sportive des Sourds de France (FSSF)
- Le Groupement National des Entraîneurs de Natation (GNEN)
- L' Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP)
- L'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL)
- L'Union National du Sport Scolaire (UNSS)
- L'Union Sportif de l'Enseignement du Premier degré (USEP)
- L'Union Sportive des Cheminots de France (USCF)

Le CIAA et la rénovation de l'ENF

Dynamique de Formation

Ainsi, le CIAA s'est donné un triple objectif autour de la « Natation » afin de mieux organiser ses pratiques:

- Prendre en compte la richesse de toutes les disciplines de la « Natation »,
- Donner aux licenciés une culture pluridisciplinaire de la « Natation »
- Partager et développer un label Interfédéral de la « Natation »

Le CIAA a donc conçu trois étapes incontournables pour atteindre ces objectifs.

Les 3 étapes**1****« Le Sauv'nage » :****Garantir la sécurité des pratiquants**

Une première étape qui permet d'acquérir des compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau. Un savoir nager sécuritaire pour tous.

2**« Le Passeport de l'eau » :****Enrichir et capitaliser les habiletés motrices**

Une deuxième étape pour découvrir cinq disciplines sportives de la natation à l'origine d'une construction plus élaborée du nageur.

3**« Le test précompétitif » :****Aller vers la compétition**

Une troisième étape pour s'orienter vers les pratiques compétitives dans la discipline de son choix.

